Lundi 03 avril 2017

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 03 avril deux mille dix-sept (2017), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Siège no 1 Vacant

Doris Jetté siège no 2 Absente.

Pascal Lessard siège no 3 Murielle L. Lessard siège no 4 Denis Bergeron siège no 5 Georges Lysight siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général est présent à la séance.

072-04-17 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2017.
- 3. Correspondance:
 - 1) CPTAQ: Dany Bergeron.
 - 2) MTQ: Confirmation TECQ.
 - 3) Lettre de Monsieur Rosaire Lacombe.
 - 4) MAMOT: Versement relatif au rang St-Charles.

4. Période de questions

- 5. ADMINISTRATION
 - 1) Adoption des dépenses.
 - 2) Rapport sur les recettes et dépenses au 31 mars 2017.
 - 3) Changement de date de séance de juillet 2017.

- 4) Nomination d'un représentant pour la soirée du 22 avril 2017.
- 5) Congrès FQM.
- 6) Soumission pour clôture de terrains.
- 7) Amendement de la résolution 136-06-14.
- 8) Prix de vente du recueil.
- 9) Avis public: endroits d'affichage.
- 10) École secondaire l'Escale : Gala de l'excellence 2016-2017.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

1)

7.TRANSPORT/VOIRIE

- 1) Transport adapté : Facturation.
- 2) Rang St-Charles: Mandat à l'ingénieur.
- 8. URBANISME

9. ENVIRONNEMENT

1)

10. LOISIRS ET CUL<u>TURE ET POLITIQUE FAMILIALE</u>

- 1) Programme Récréo-tennis-projet PSPS.
- 2) Offre de service : Spectacle du 26 août 2017.
- 3) Offre de service : Chanson thème du 100e.

11) AFFAIRES NOUVELLES:

- 1) Service Incendie : Démission d'un pompier.
- 2) Contrat de Mathieu Langevin pour le 26 août 2017.
- 3) Service Internet : Appui à la MRC de Maskinongé.
- 4) Caisse de l'Ouest de la Mauricie : Entente avec la Caisse pour publicité.
- 5) Formation sur le logiciel de la comptabilité : Mise à jour.
- 6) Demande de subvention au programme de politique culturelle de la MRC Maskinongé.
- 7) Fermeture du bureau : Fête de Pâques.
- 11) Période de questions.
- 12) Clôture de la session.

073-04-17 Approbation des procès-verbaux du 06 mars 2017

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 06 mars 2017.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 06 mars 2017 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Correspondance

074-04-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) CPTAQ: Dany Bergeron.
- 2) MTQ: Confirmation TECQ.
- 3) Lettre de Monsieur Rosaire Lacombe.
- 4) MAMOT: Versement relatif au rang St-Charles.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

075-04-17 Adoption des dépenses.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201700122 à 201700170 inclusivement totalisant un montant de 89 997,72 \$ et les salaires de mars au montant de 12 014,28 \$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

076-04-17 Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 31 mars 2017.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 mars 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

077-04-17 Changement de date de séance de juillet 2017.

Considérant qu'en vertu de l'article 148 du CM, le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Il peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

Considérant qu'en vertu de l'article 148.0.1 Le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour et l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier;

Considérant que le conseil maintient le début de ses assemblées à 19h00;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part annule la séance du 4 juillet 2017. D'autre part, le conseil municipal reporte la séance au mercredi 5 juillet 2017 à 19h00.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un représentant pour la soirée du 22 avril 2017.

Il est proposé Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme Monsieur le conseiller Denis Bergeron accompagné de sa conjointe comme représentant lors de la soirée d'Antan du 22 avril 2017 organisée par l'Age d'Or et défraie le coût des billets au montant de 20.00\$

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

079-04-17 Congrès FQM.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse l'inscription de Madame Barbara Paillé, mairesse au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra les 28-29 et 30 septembre 2017 à Québec. Toutes les dépenses afférentes à ce congrès sont à la charge de la municipalité, comprenant le déplacement et l'hébergement s'il y a lieu. De plus, le montant de l'inscription au congrès n'étant connue qu'en mai, la dépense sera votée ultérieurement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

080-04-17 <u>Soumission pour clôture de terrain.</u>

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire délimiter son terrain avec l'ancienne bâtisse de l'église ainsi que le nouveau terrain acheté de Monsieur Charles Bergeron, par l'installation d'une clôture;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance des soumissions de Clôture Nord-Sud. D'autre part le conseil municipal accepte le scénario numéro 3 au montant de 4 990.00\$ plus taxes. De plus le mandat est donné à l'Arpenteur Géomètre Denis Lahaie pour localiser les terrains où doit être installé la clôture.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

081-04-17 Amendement à la résolution 136-06-14

Considérant que le gouvernement du Québec détermine les frais pour la délivrance de certains documents dans le domaine municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte intégralement l'article 9 du règlement sur les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal.

- a) 15.25 \$ pour un rapport d'évènement ou d'accident;
- b) 3.75 \$ pour une copie du plan général des rues ou de tout autre plan;

- c) 0.45 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation
- d) 0.40 \$ par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35.00 \$;
- e) 3.05 \$ pour une copie du rapport financier;
- f) 0.01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants:
- g) 0.01\$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum;
- h) 0.50 \$ pour une page photocopiée d'un document autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes a à g;
- i) 3.75 \$ pour une page dactylographiée ou manuscrite;
- j) 23.75 \$ pour le temps horaire lorsque la transcription doit être effectuée manuellement, dans le cas de documents informatisés ainsi que pour tout travail effectué à partir du rôle d'évaluation à retranscrire sur plan.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

082-04-17 Prix de vente du recueil.

Considérant que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont désire vendre les exemplaires du recueil de Sainte-Angèle-de-Prémont pour le 100^{ième} anniversaire.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fixe le prix de vente du recueil au montant de 5.00\$ en priorisant les gens de la municipalité. De plus, il n'y aura aucune autre impression supplémentaire.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

083-04-17 **Avic public : endroits d'affichage.**

Considérant qu'en vertu de la loi 431 du code municipal que l'avis public doit être affiché au bureau de la municipalité et à un autre endroit public sur le territoire de celle-ci ;

Considérant que l'église et la caisse populaire sont fermées;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont demande au propriétaire du dépanneur 350 ainsi qu'au dépanneur Jacques Lessard s'il serait possible de mettre le panneau d'avis public à l'extérieur du dépanneur.

La mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

084-04-17 <u>École secondaire l'Escale : Gala de l'excellence 2016-2017.</u>

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande d'appui financière pour la reconnaissance des élèves de l'école secondaire l'Escale. D'autre part, considérant qu'il y a des élèves qui habitent à Sainte-Angèle-de-Prémont, le Conseil accepte de participer pour un montant de 50\$ par élève et la municipalité sera représentée par Madame la Mairesse lors de cet évènement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT/VOIRIE

085-04-17 <u>Transport adapté : Facturation.</u>

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte de participer à l'entente de service de Transport adapté pour l'année 2017. De plus, le Conseil autorise le versement de la participation financière au montant de 1 767.00\$ pour l'année 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

086-04-17 Rang St-Charles: Mandat à l'ingénieur.

Considérant que des travaux de réfection dans le rang St-Charles sont devenus nécessaires:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont retient les services de Monsieur Ghislain Lambert ingénieur pour la préparation des plans et devis, document d'appel d'offre et vérification des soumissions ainsi que la surveillance des travaux de voirie.

La mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

ENVIRONNEMENT

LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

087-04-17 Programme Récréo-tennis-projet PSPS.

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a adhéré au programme Récréo-tennis.

Considérant que chaque municipalité participante aura 6 filets, des balles, des raquettes, des chandails ainsi que des récompenses de participation pour les joueurs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont paie le coût d'inscription de 240,00\$ à la municipalité de Sainte-Ursule.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

088-04-17 Offre de service : Spectacle du 26 août 2017.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de Madame Manon Boisvert en rapport avec la soirée gala du 26 août 2017. D'autre part, le Conseil accepte de Madame Boisvert l'offre au montant de 800.00\$ plus les repas pour les 4 membres du groupe. Sujette à la ratification lors d'une séance subséquente.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

089-04-17 Offre de service : Chanson thème du 100^e.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de Madame Manon Boisvert en rapport avec la chanson thème du $100^{\rm e}$. D'autre part, le Conseil municipal accepte l'offre de Madame Manon Boisvert pour la composition de la chanson thème du $100^{\rm ième}$ anniversaire de Sainte-Angèle-de-Prémont au montant de 150\$ plus 100\$ d'arrangement et le CD.

La mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

090-04-17 <u>Service Incendie : Démission d'un pompier</u>

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la démission de Monsieur François Langevin comme pompier et le Conseil accepte la démission. De plus, le conseil remercie Monsieur Langevin pour ses services.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

091-04-17 Contrat de Mathieu Langevin pour le 26 août 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du contrat de Monsieur Mathieu Langevin en rapport avec le spectacle pour le gala du 26 août 2017 dans le cadre du $100^{\rm e}$ anniversaire de la municipalité. D'autre part, le Conseil municipal refuse le contrat de Mathieu Langevin celui-ci ne rencontre pas les objectifs de la municipalité et abandonne le projet, celui-ci étant trop exigeant pour la municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

092-04-17 <u>Service Internet : Appui à la MRC de Maskinongé.</u>

Considérant qu'il y a des gens à Sainte-Angèle-de-Prémont qui n'ont pas accès à Internet haute vitesse;

Considérant que la MRC de Maskinongé veut faire une demande de subvention afin d'offrir un service à très haute vitesse par fibre optique aux résidents qui en n'ont pas accès;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont appui la MRC de Maskinongé dans le cadre du projet Internet haute vitesse.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

093-04-17 <u>Caisse de l'Ouest de la Mauricie : Entente avec la Caisse pour publicité.</u>

Considérant que la Caisse de l'Ouest de la Mauricie offre à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont une participation financière à l'ordre de 50 000\$ pour l'achat du camion-citerne;

Considérant que la Caisse de l'Ouest de la Mauricie demande une visibilité pour l'octroi de la participation financière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part accepte d'installer le logo de la caisse populaire sur le camion incendie démontrant la participation financière de la Caisse de l'Ouest de la Mauricie. D'autre part le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Madame Barbara Paillé, mairesse et Monsieur Jean Charland, directeur-général à signer ladite entente.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Formation sur le logiciel de comptabilité : Mise à jour.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, autorise la secrétaire-adjointe Madame Doris Fréchette ainsi que Madame Isabelle Plante assistante-administrative à suivre la formation donnée par la compagnie Infotech dans Lanaudière le 24 mai 2017. D'autre part, le Conseil vote une dépense de l'ordre de 396.66\$ taxes incluses plus le repas et déplacement des deux participantes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

095-04-17 <u>Demande de subvention au programme de politique culturelle de la</u> MRC Maskinongé.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, fait application au programme de la politique culturelle de la MRC de Maskinongé pour l'activité LA RITOURNELLE. D'autre part, le conseil mandate Madame la conseillère Murielle L. Lessard afin de présenter le dossier à la MRC de Maskinongé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

096-04-17 <u>Fermeture du bureau fête de Pâques.</u>

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la fermeture du bureau municipal le jeudi 13 avril 2017 en remplacement du vendredi Saint le 14 avril 2017.

La mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

097-04-17 Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à (20h30).

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE	_
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET	
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 3 avril 2017.

Jean Charland, g.m.a.
Directeur général &
Secrétaire-trésorier